

## AVIS PUBLIC

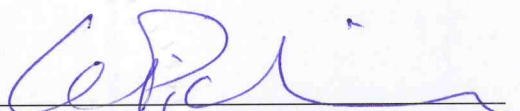
EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2018, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, a adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT 516-2018, RÈGLEMENT RELATIF À L'ABROGATION DU PROGRAMME DE REVITALISATION**

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, de 8h30 à 16h30 du lundi au jeudi.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 3 octobre 2018.



Véronique Piché  
Directrice générale – secrétaire trésorière